

28 oct 2016 -17:26

Appartient à [Conseil des ministres du 28 octobre 2016](#)

Crédits pour les dépenses supplémentaires du pré-screening à Brussels Airport

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les crédits nécessaires pour les dépenses supplémentaires concernant le pré-screening des passagers à Brussels Airport.

Lors de la réouverture de Brussels Airport, après les attentats du 22 mars 2016, l'urgence absolue était d'installer des dispositifs de sécurité adéquats pour protéger les passagers, les employés, les passants et fournisseurs. Le Conseil des ministres du 13 mai 2016 a validé la mission temporaire de pré-screening octroyée à G4S jusqu'au 31 décembre 2016, sa répercussion budgétaire étant imputée sur les crédits IDP dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le radicalisme 2016-2019. Un contrat a été signé en ce sens entre l'Etat belge et G4S le 19 mai 2016.

Ce dossier vise à corriger la répercussion budgétaire du contrat, sur la base de la nouvelle situation sur le terrain et des dépenses inévitables et nécessaires de sécurité supplémentaires qui vont de pair.

Pour diverses raisons, un ajustement flexible et opérationnel était nécessaire à cause de la suppression des comptoirs d'enregistrement temporaires, de l'ouverture d'une partie du hall des départs, du passage d'un contrôle systématique à un contrôle aléatoire, de la haute saison avec ses pics d'affluence, de la réouverture de l'entrée via la gare des bus, etc.

Le Conseil des ministres a donc approuvé les crédits nécessaires pour les dépenses supplémentaires résultant des ajustements des dispositifs de sécurité. Ceux-ci seront prévus sur les crédits de la provision interdépartementale (IIDP) pour la lutte contre le terrorisme et le radicalisme 2016-2019.

Grâce à l'introduction d'autres règles de sécurité comme le bouclier de caméra, la mise en place de la *quick response team*, des MPT (*Mobile Protection Teams*) et d'un BDO (*Behavior Detection Officer*), il sera progressivement mis un terme au contrat relatif au prescreening. Une ligne sera déjà concrètement fermée au 7 novembre 2016.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>